



Contrat de travail non signé

Par **Nad44**, le **13/09/2019** à **10:12**

Bonjour je viens de reprendre un travail CDI à temps partiel depuis le 31 août en tant qu'ash, mon souci c'est que je n'ai toujours pas de contrat de travail signé, la personne qui m'a recruté est en vacances, c'est une entreprise prestataire pour un centre de soin et de réadaptation je ne sais pas si j'ai une période d'essais ou pas pouvez-vous m'aider?

Par **janus2fr**, le **13/09/2019** à **10:28**

Bonjour,

La période d'essai ne peut être fixée que par le contrat, donc sans contrat écrit, pas de période d'essai.

En revanche, pour un CDI à temps partiel, le contrat écrit est obligatoire, seul le CDI à temps plein peut se passer d'écrit...

Par **P.M.**, le **13/09/2019** à **11:38**

Bonjour,

Ceci étant à condition de ne pas signer un contrat antidaté et qu'il soit de droit privé, ce qui semble être le cas...